



Lettre d'informations | mai 2021

COVID-19

Par Arrêté préfectoral du 16 février 2021, **le port du masque est obligatoire sur la voie publique et dans l'espace public** sur tout le territoire du département de l'Ardèche, jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus. **Le couvre-feu est toujours en vigueur de 19 h à 6 h** jusqu'à nouvel ordre

Prenez soin de vous.

NOUVEL AGENT D'ACCUEIL À LA MAIRIE À COMPTER DU 1^{er} MAI 2021

Suite au départ de Madame Odette Boyer, agent d'accueil, par voie de mutation à la Mairie d'Arcens, à compter du 1^{er} mai 2021 c'est **Madame Gisèle Argaud Rey** qui a été recrutée et qui lui succédera à ce poste.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Lundi	8 h 30 – 12 h	—
Mardi	8 h 30 – 12 h	14 h – 17 h 15
Mercredi	8 h 30 – 12 h	—
Jeudi	8 h 30 – 12 h	—
Vendredi	8 h 30 – 12 h	14 h – 17 h 15

CAMPAGNE DE DÉCLARATION D'IMPÔT SUR LES REVENUS 2021

Ouverture au public des Centres des finances Publiques du département **du 8 avril 2021 au 26 mai 2021**.

Prendre rendez-vous :

- par téléphone : **0 809 401 401** (appel non surtaxé) ;
- par internet : **impots.gouv.fr** (messagerie sécurisée / rubrique « contact »).

Durant cette période, le service vous accueille du lundi au vendredi : les matins de 8 h 30 à 12 h 30 sur rendez-vous.

Précisions : un accueil téléphonique sur rendez-vous sera assuré les après-midi, de 13 h 30 à 16 h 30. Le service sera exceptionnellement fermé le 14 mai 2021.

MODIFICATION DU SERVICE DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

À compter du 1^{er} septembre 2021, le service de ramassage des encombrants qui était assuré par les employés communaux sera assuré par le Sictomsed qui en a la compétence. **Le dernier ramassage par les services communaux sera effectué selon les modalités usuelles le mercredi 7 juillet 2021.**

Le nouveau service de ramassage par le Sictomsed sera activé à compter du 1^{er} septembre 2021 dans les conditions suivantes :

- une prise de rendez-vous sera nécessaire auprès du site internet du Sictomsed où l'on retrouvera le planning annuel de collecte ;
- le nombre de déchets sera limité à deux par foyer avec des règles d'acceptation : déchets ménagers dont le volume ou le poids (maximum 60 kg) ne permet pas de le transporter dans un véhicule léger (matelas, sommiers, tables, armoires, électroménagers).

Rappel important : lorsque nous achetons un appareil électroménager (Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) ou un meuble, les enseignes ont l'obligation de reprendre l'ancien (paiement d'une écotaxe lors de l'achat).

LES IMPÔTS LOCAUX

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée par la loi de finances pour 2020. Cette réforme se fait par étapes entre 2020 et 2023.

À partir de 2021, pour compenser à l'euro près la perte de ressource qui en résulte pour les communes, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties leur est transférée.

En pratique, lorsque vous recevrez votre relevé d'imposition qui fait apparaître les différentes taxes, la colonne « taxe foncière sur les propriétés bâties, part départementale » aura disparu parce que fusionnée avec la colonne « taxe foncière sur les propriétés bâties, part communale ». Dans cette colonne les deux derniers taux votés seront ajoutés. Exemple : le dernier taux communal voté était de 15 %, le dernier taux départemental voté était de 17 %, Le nouveau taux qui figurera sera 32 % (15 % + 17 %). Mais le surmontant global de la nouvelle taxe, en euros, ne variera pas car aucune des deux collectivités n'a voté d'augmentation du taux qui la concernait.

Pour plus de renseignements, la mairie se tient à votre disposition.

LE CABINET DENTAIRE

Le Docteur Jacques Bruyère qui exerçait à la Maison de Santé de Saint-Martin-de-Valamas a cessé son activité au 31 décembre 2020.

Pour prendre la suite de son cabinet nous avons le plaisir d'accueillir le **Docteur Maud Le Bouquin**, qui a commencé d'exercer dans la semaine qui a suivi Pâques.

Au premier nous souhaitons une longue et agréable retraite, à la seconde nous adressons tous nos vœux de bonne installation avec sa famille et de plein succès dans sa nouvelle activité.

LE SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH)

Jusqu'au 30 juin 2021, l'accueil est assuré par Soliha Ardèche.
La prise de rendez-vous se fait auprès du 04 75 29 51 35.

Pour Saint-Martin-de-Valamas : prochaine présence le 10 juin 2021 de 10 h 30 à 12 h 30.

Le SPPEH vise à accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenu. Son action se développe autour de cinq axes :

- stimuler et conseiller la demande ;
- accompagner les ménages ;
- accompagner les professionnels du secteur ;
- mobiliser et animer l'ensemble des acteurs de l'offre ;
- s'impliquer dans l'animation régionale.

LE BUS SANTÉ

Le Bus Santé, pour des raisons budgétaires, ne viendra pas cette année sur notre commune. Cependant, il tiendra une **permanence au Cheylard le 18 mai 2021 de 9 h à 17 h afin de proposer aux personnes diabétiques de se faire dépister de la rétinopathie**. Prise de rendez-vous au **04 75 81 63 10**.

La rétinopathie est une atteinte de la rétine qui peut mener jusqu'à la cécité. Un dépistage dès le diagnostic du diabète est nécessaire, il n'y a pas de symptôme de la rétinopathie jusqu'aux complications. Il est important que les personnes diabétiques fassent le dépistage chaque année. Attention : il n'y a pas de consultation médicale ou de consultation d'ophtalmologie à bord du bus.

Plusieurs partenaires santé seront également présents :

- **informations sur les dépistages du cancer du sein, du col de l'utérus et colorectal**. Remise d'un kit de dépistage pour le cancer colorectal ;
- Comité Départemental Olympique et Sportif : **entretiens individuels avec les personnes souhaitant reprendre une activité physique** ou souhaitant bénéficier d'une prescription médicale pour activité physique adaptée ;
- la Ligue contre le cancer : **informations sur le tabac**, l'incitation aux dépistages organisés, informations sur **l'alimentation, l'activité physique** ou bien encore sur **l'exposition prolongée au soleil**.

NUISANCES SONORES

Les propriétaires de chiens ont l'obligation de faire le nécessaire pour que leurs animaux n'apportent pas de nuisance au voisinage (aboiements intempestifs, etc.).

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Saint-Martin-de-Valamas – Le Cheylard, c'est possible !

Un service qui complète le réseau de lignes régulières du département avec des horaires et des destinations fixes. Il suffit pour cela d'être au moins deux personnes à se déplacer ensemble et appeler la veille du transport au plus tard : **09 70 82 15 60**.

LIGNE 6 : jours de fonctionnement : du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Saint-Martin-de-Valamas – La Place	8 h 10
→ Le Cheylard – Parking Libération	8 h 25
Le Cheylard – Parking Libération	16 h 20
→ Saint-Martin-de-Valamas – La Place	16 h 35

Tarification : 1,50 € aller simple – 3 € aller-retour.

www.valeyrieux.fr/au-quotidien/transport

Saint-Julien-d'Intres – Saint-Martin-de-Valamas : uniquement le jeudi

(Mêmes conditions tarifaires et de réservation.)

Départ de Saint-Julien-d'Intres	8 h 45
Retour à partir de Saint-Martin-de-Valamas	10 h 45

LE CLUB « LES BOUDERLES 4x4 » INFORME

L'épreuve annuelle « **Trial – 4x4 – Buggy** » **Manche Auvergne-Rhône-Alpes** qui devait se dérouler les 8 et 9 mai 2021 est annulée, en raison de la crise sanitaire Covid-19.

PROGRAMME DU CENTRE DE LOISIRS

Mercredi 5 mai :

les mobiles printaniers + cabane.

Mercredi 12 mai :

« un immense soleil de printemps » + jeu du morpion et Qui est-ce ? grandeur nature.

Mercredi 19 mai :

les animaux à la manière de Mondrian + après midi tout est permis !

Mercredi 26 mai :

atelier « fête des mamans » + concours et jeux en équipe.

Ouvert tous les mercredis de 7 h 15 – 12 h 15 + pause déjeuner + 13 h 15 – 17 h 15.

L'OFFICE DU TOURISME

Fermeture au public jusqu'à nouvel ordre en raison de la crise sanitaire.

Joignable par téléphone : **04 75 64 80 97**
ou par mail : **accueil@ardeche-hautes-vallees.fr**

Malgré cette période encore particulière, l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées prépare d'ores et déjà la saison estivale. L'équipe travaille à la réalisation du **Guide de l'été**, véritable reflet des richesses patrimoniales, culturelles, sportives et environnementales.

Il dévoilera également la programmation des **Estivales** avec de nombreuses animations durant les deux mois d'été, dont la **visite animée de l'Atelier du bijou** les mardis et vendredis. **L'agenda de l'été** accompagnera ce guide. Il sera décliné en version quinzaine afin de proposer aux visiteurs des activités et des événements à jour et justes.

Pour valoriser vos manifestations, contactez l'Office de Tourisme :
accueil@ardeche-hautes-vallees.fr – 04 75 64 80 97.

LA MÉDIATHÈQUE DES BOUTIÈRES

Tél. : 04 75 30 63 95 – mediatheque-stmartin@valeyrieux.fr

Catalogue en ligne : reseau-boutierescheylard.fr –  **réseau Boutières-Cheylard**

Horaires :

Mardi	16 h 30 – 18 h 30
Mercredi	15 h 30 – 18 h 30
Jeudi	9 h 30 – 12 h
Vendredi	16 h 30 – 18 h 30
Samedi	10 h – 12 h